

Comité de liaison

*Hydro-Québec –
Union des municipalités du Québec*



Numéro spécial

5^e anniversaire

Bilan des activités

1999-2004



Table des matières

Mot des directions	3
Résumé des travaux de 2003-2004	4
Bilan 1999-2004	5
Évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec	6
Déploiement du réseau souterrain de distribution (enfouissement et nouveaux réseaux)	8
Le comité de liaison en 2003-2004	10
Les comités techniques depuis 1999	11
Relations entre Hydro-Québec et les municipalités au cours de pannes d'électricité importantes	12
Maîtrise de la végétation	14
Gestion de l'énergie: tarification et efficacité énergétique	16
Publications conjointes	18
Perspectives 2004-2005	19



*Signature le 6 mai 1999 de l'entente instituant
le Comité de liaison Hydro-Québec – Union
des municipalités du Québec.*

Le comité de liaison

Institué en 1999, le Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec est une table d'échanges qui a le mandat de favoriser le dialogue entre Hydro-Québec et le monde municipal. Grâce notamment à la diffusion d'information entre les deux organisations, à la mise en commun des points de vue et à l'examen approfondi des problématiques les concernant, les travaux du comité de liaison permettent des collaborations fructueuses et des prises de position conjointes sur tout sujet pouvant intéresser les deux parties.

Le comité de liaison relève directement des directions de l'UMQ et d'Hydro-Québec. Il doit soumettre à l'approbation des deux organismes ses recommandations, avis, projets d'entente ou tout autre document issu de ses travaux. Le comité doit également rendre compte chaque année de ses activités par la publication d'un rapport diffusé aux assises de l'UMQ.

Mot des directions

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Hydro-Québec sont heureuses de vous présenter le cinquième rapport annuel d'activité de leur comité de liaison. Il s'agit d'une **édition spéciale** qui, en plus de souligner les moments forts du dernier exercice, évoque l'ensemble des dossiers traités au cours de la période 1999-2004.

À la fin de 2003, nous mettions la dernière main au **document de référence en matière d'évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec**. Sa publication, d'abord prévue au cours de l'année, a été retardée en raison de la singularité et de la complexité de la tâche. Nous remercions l'équipe de rédaction pilotée par M. Michel Raymond, de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, ainsi que le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir pour son soutien et sa collaboration. On prévoit que le document sera diffusé au cours des prochains mois.

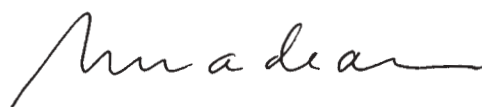
En juin 2003, l'UMQ et Hydro-Québec ont lancé l'idée d'un **guide de gestion des projets de distribution souterraine**. Le groupe de travail chargé de le concevoir se fait aider par la Fédération Québécoise des Municipalités, Bell Canada, Telus, Cogeco et Vidéotron. Disponible à l'automne de 2004, ce guide sera un outil précieux dans le cadre des projets municipaux d'enfouissement des câbles et de prolongement des réseaux souterrains.

Enfin, l'UMQ et Hydro-Québec ont ratifié en octobre 2003 l'**Entente concernant la mise en œuvre du PGEE – Secteur municipal**, qui fait suite à l'approbation par la Régie de l'énergie du Plan global en efficacité énergétique 2003-2006 (PGEE) d'Hydro-Québec. L'entente prévoit notamment la participation de l'UMQ et d'autres intervenants du monde municipal aux travaux du Comité consultatif sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques – Volet municipal, dont le rôle est de trouver des moyens de faciliter le déploiement du PGEE auprès des municipalités.

Le cinquième anniversaire du comité de liaison coïncide avec la tenue des Assises 2004 de l'UMQ. C'est en effet au cours des Assises 1999 que le président de l'UMQ, M. Mario Laframboise, et le président-directeur général d'Hydro-Québec, M. André Caillé, ont donné vie au comité.

Après des décennies d'étroites relations nées des événements mais demeurées ponctuelles, la création du comité de liaison a changé la nature des échanges entre nos deux organisations. Avec son mécanisme de concertation sur les sujets d'intérêt commun, le comité a contribué à renforcer la synergie entre les experts du monde municipal et ceux d'Hydro-Québec dans le traitement en profondeur des questions importantes.

C'est là un apport qui mérite d'être souligné dans ce bilan 1999-2004.



Marie-José Nadeau
Vice-présidente exécutive – Affaires corporatives
et secrétaire générale
Hydro-Québec



Francine Ruest Jutras
Présidente
Union des municipalités
du Québec

Résumé des travaux de 2003-2004

Le Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec a tenu deux réunions de travail ordinaires et deux rencontres de coordination entre juin 2003 et avril 2004. Le tableau ci-dessous fait le point sur l'état d'avancement des travaux au cours de cette période.

Dossier	État d'avancement et résultat
Évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec	<p>Mars 2003 Dépôt par le groupe de travail d'une version préliminaire du document de référence en matière d'évaluation des propriétés d'Hydro-Québec.</p> <p>Automne 2003-hiver 2004 Révision du document de référence.</p> <p>Mars 2004 Amorce du processus de validation du document de référence.</p>
Déploiement du réseau souterrain de distribution	<p>Juin 2003 Signature par Hydro-Québec et l'UMQ d'une entente sur la réalisation d'un guide de gestion des projets de distribution souterraine.</p> <p>Automne 2003 Début des travaux du groupe chargé de réaliser le guide. Hydro-Québec, l'UMQ, la FQM, Bell Canada, Cogeco, Telus et Vidéotron participent à l'élaboration du contenu.</p>
Relations entre Hydro-Québec et les municipalités au cours de pannes d'électricité importantes	<p>Mai 2003 Entrée en fonction du lien Internet municipal (LIM).</p> <p>Octobre 2003 Création d'un groupe de travail chargé d'enrichir le LIM et de préparer un document d'information et de planification à l'intention des municipalités.</p>
Gestion de l'énergie : tarification et utilisation efficace de l'énergie relatives aux équipements et aux immeubles municipaux	<p>Octobre 2003 Conclusion par Hydro-Québec et l'UMQ de l'<i>Entente concernant la mise en œuvre du PGEE – Secteur municipal</i>.</p> <p>Novembre 2003 Début des travaux du Comité consultatif sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques – Volet municipal.</p>

Bilan 1999-2004



Revue des principaux dossiers traités de 1999 à 2004

Évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec

**Déploiement du réseau souterrain de distribution
(enfouissement et nouveaux réseaux)**

**Relations entre Hydro-Québec et les municipalités
au cours de pannes d'électricité importantes**

Maîtrise de la végétation

**Gestion de l'énergie : tarification et efficacité
énergétique**



Évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec

Objectif Analyser les sujets de mécontentement entre Hydro-Québec et les municipalités, et proposer des moyens de réduire les recours aux tribunaux

Réalisation Signature d'une entente de principe FQM-HQ-UMQ en avril 2001 et mise en œuvre de quatre mesures d'amélioration

Présentation du dossier

Entre 1995 et 1999, Hydro-Québec a demandé la révision de l'évaluation foncière de 44 % des unités d'évaluation. Près de la moitié des demandes concernaient la mise au rôle de constructions ou d'équipements faisant partie du réseau d'énergie électrique.

Inquiet de cette augmentation des demandes de révision, le milieu municipal a saisi le comité de liaison de cette question. L'analyse de la situation a mis en lumière trois facteurs possibles de mésentente :

- Le libellé de l'article 68 de la loi prête à interprétation, particulièrement en ce qui concerne la portée des 1^{er}, 2^e et 3^e alinéas.
- Les relations entre Hydro-Québec et les municipalités dans le cadre des évaluations foncières sont rendues difficiles par la complexité du régime foncier applicable à l'entreprise, par la nature singulière de certaines de ses propriétés et par le volume imposant de dossiers traités chaque année.
- Dans une moindre mesure, l'existence d'un double régime d'imposition foncière des propriétés d'Hydro-Québec empêche les municipalités d'apprécier la contribution foncière globale de l'entreprise.

Fort de ces conclusions, le comité de liaison a formulé deux groupes de recommandations :

- Le premier porte sur la clarification du texte de la loi, qui aurait pour effet d'éliminer plusieurs motifs de contestation.
- Le second porte sur les moyens de faciliter le processus d'évaluation foncière par l'amélioration de la communication entre Hydro-Québec, les évaluateurs et les intervenants municipaux.

Bilan des travaux

Les recommandations du comité de liaison ont conduit à une entente de principe, ratifiée le 5 avril 2001 par M^{me} Marie-José Nadeau (Hydro-Québec), M. Guy Leblanc (UMQ) et M. Michel Belzil (FQM). Elle propose quatre mesures qui, une fois mises en œuvre, devraient améliorer les relations entre Hydro-Québec et les municipalités en matière d'évaluation foncière des propriétés de l'entreprise :

Mesure 1

Arrêt des contestations de la mise au rôle d'évaluation des abris coquilles des postes de transport et reconnaissance par Hydro-Québec que le 3^e alinéa de l'article 68 s'applique à l'ensemble de ses postes.

Mesure 2

Modification de l'article 68 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM) afin de préciser le statut foncier des équipements de télécommunications sans fil d'Hydro-Québec. En s'appuyant sur la recommandation faite au ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM), l'article 68 s'est enrichi d'un nouvel alinéa :

Une construction servant à la télécommunication sans fil n'est pas portée au rôle lorsqu'elle appartient à l'exploitant du réseau visé au présent article et qu'elle sert exclusivement à l'exploitation de ce réseau, y compris à la surveillance ou à la protection de celui-ci. Cette règle n'a pas d'effet sur l'application des autres dispositions de la présente loi en ce qui concerne toute autre construction servant à la télécommunication.

Mesure 3

Élaboration d'un **processus facilitant les échanges d'information** entre l'entreprise et les évaluateurs municipaux en amont et en marge de la production des rôles d'évaluation (à intégrer au document de référence).

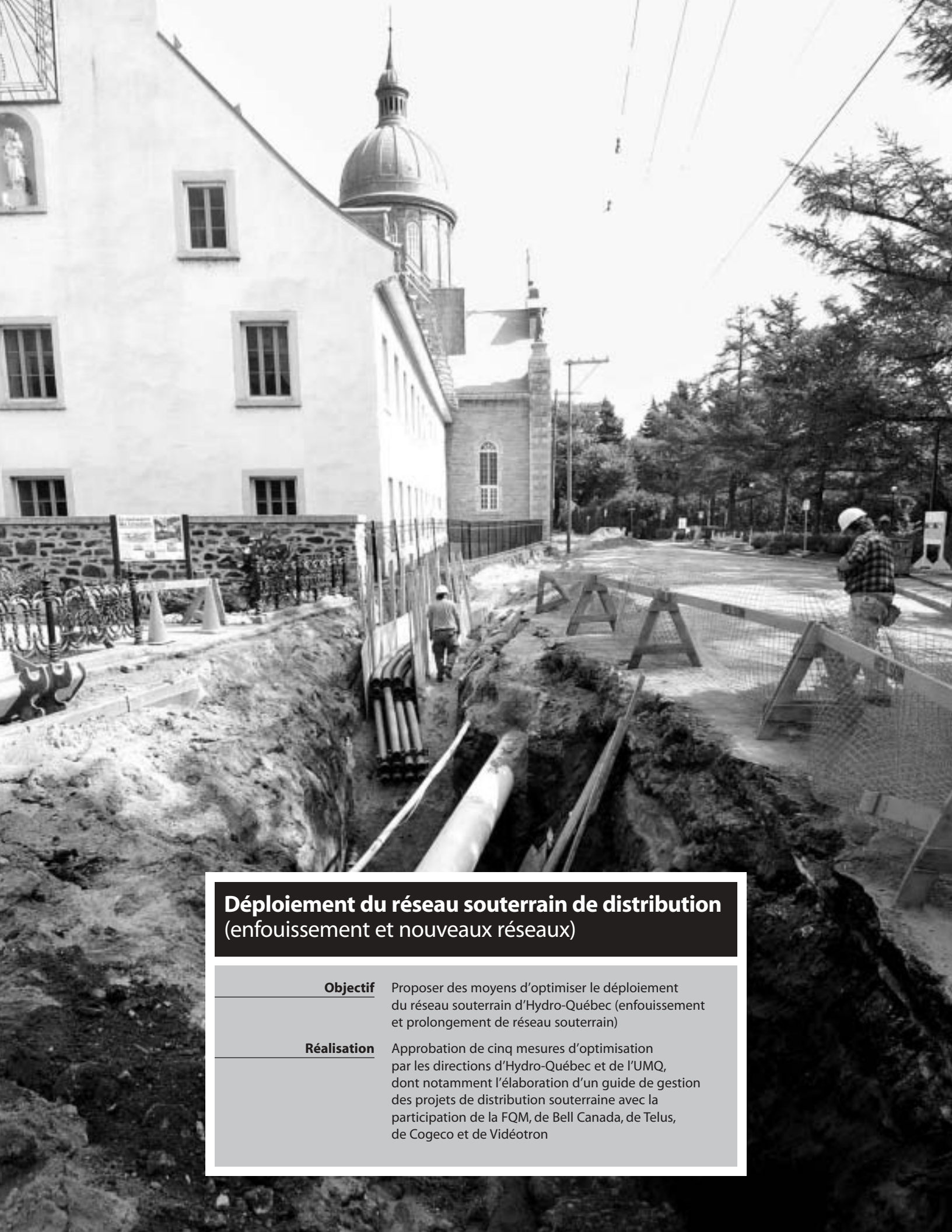
Mesure 4

Réalisation d'un **document de référence** en matière d'évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec qui facilitera la prise de décision des intervenants municipaux.

Situation au 31 mars 2004

À ce jour, les mesures 1 et 2 ont été appliquées. Le document de référence en matière d'évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec est actuellement en validation et sera publié au cours de 2004. Le groupe de travail chargé de sa conception rassemble des personnes provenant d'Hydro-Québec, de l'UMQ, de la FQM, de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ) et du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL).

Par ailleurs, les contestations de la mise au rôle des équipements et propriétés d'Hydro-Québec ont radicalement diminué au cours des deux dernières années.



Déploiement du réseau souterrain de distribution (enfouissement et nouveaux réseaux)

Objectif Proposer des moyens d'optimiser le déploiement du réseau souterrain d'Hydro-Québec (enfouissement et prolongement de réseau souterrain)

Réalisation Approbation de cinq mesures d'optimisation par les directions d'Hydro-Québec et de l'UMQ, dont notamment l'élaboration d'un guide de gestion des projets de distribution souterraine avec la participation de la FQM, de Bell Canada, de Telus, de Cogeco et de Vidéotron

Présentation du dossier

En septembre 1999, après un moratoire de trois ans, Hydro-Québec a soumis au comité de liaison les principaux éléments de son nouveau programme de déploiement du réseau souterrain de distribution.

Un comité consultatif créé par l'UMQ a examiné le programme d'Hydro-Québec puis déposé, le 15 mars 2000, un avis faisant ressortir des divergences de vue importantes entre l'entreprise et les municipalités au sujet :

- du partage des coûts entre Hydro-Québec et les municipalités ; en effet, l'UMQ estime que les règles proposées par l'entreprise rendent le programme inaccessible aux municipalités ;
- de la gestion des projets d'enfouissement et des paramètres de calcul des coûts imputables à Hydro-Québec (notamment l'approche globale de calcul des coûts préconisée par l'entreprise sans distinction des travaux civils ou électriques ainsi que les modes de calcul des frais administratifs et les provisions pour réinvestissement en fin de vie utile du réseau) ;
- de la gestion des infrastructures civiles relatives au réseau souterrain de distribution.

Le défi à court terme était de réduire le coût d'établissement des réseaux souterrains pour rendre ce type de travaux plus attrayant sur le plan économique.

Bilan des travaux

Le comité de liaison a cerné quatre moyens de réduire le coût d'établissement des réseaux souterrains :

- afin de pouvoir bénéficier d'économies d'échelle, privilégier le déploiement souterrain des réseaux à l'occasion de travaux majeurs de réfection effectués par les municipalités ou de nouveaux aménagements résidentiels ;
- revoir certains paramètres de calcul de coût actuellement appliqués par Hydro-Québec ;
- améliorer la planification, la coordination et la gestion des projets de distribution souterraine ;
- poursuivre les efforts en recherche et développement afin d'atténuer l'écart de coût existant entre les technologies aériennes et souterraines.

À la suite de quoi, le comité a recommandé les cinq mesures suivantes :

Mesure A

Élaboration d'un guide de gestion des projets de distribution souterraine.

Un groupe de travail multipartite (UMQ, Hydro-Québec, FQM, Bell Canada, Telus, Cogeco et Vidéotron) réalise actuellement un ouvrage de référence. Le *Guide de gestion des projets de distribution souterraine* proposera un éventail de procédures normalisées et de pratiques favorisant la réalisation optimale des projets d'enfouissement et de déploiement des réseaux souterrains dans les nouveaux ensembles résidentiels.

Mesure B

Remplacement des frais généraux fixes de 30 % par une méthode à coûts complets*

Élaboration par Hydro-Québec d'une proposition visant à remplacer les méthodes de calcul des frais généraux fixes de 30 % actuellement applicables aux projets d'enfouissement par une méthode à coûts complets.

Mesure C

Recherche d'une nouvelle formule de provisions pour réinvestissement en fin de vie utile*

Harmonisation des pratiques de l'entreprise avec celles des municipalités quant aux provisions pour réinvestissement en fin de vie utile.

Mesure D

Partage d'information concernant la recherche et développement

Dépôt par Hydro-Québec d'un résumé des travaux réalisés et projetés concernant notamment l'exploration des nouveaux concepts (aspects techniques et gestion) liés aux projets d'enfouissement.

Mesure E

Proposition de mesures incitatives

Élaboration de mesures incitatives (ristournes ou autres) afin d'encourager les municipalités à être actives dans le déploiement des réseaux souterrains dans les nouveaux secteurs résidentiels.

**Mesure assujettie à un examen et à une décision de la Régie de l'énergie.*

Situation au 31 mars 2004

Le guide devrait être disponible dès l'automne de 2004. Les mesures B et C sont liées au calendrier des travaux de la Régie de l'énergie, tandis que la mise en œuvre des mesures D et E sera définie par le comité de liaison.

Le comité de liaison en 2003-2004

Direction d'Hydro-Québec		Direction de l'UMQ	
Comité de liaison			
• 3 membres de l'UMQ		• 3 membres d'Hydro-Québec	
• 2 coordonnateurs		• 2 secrétaires	

Membres d'Hydro-Québec



Maria Vaccaro, coordonnatrice
*Chef – Affaires gouvernementales et collectivités,
direction – Affaires corporatives*



Jean Bouchard
*Directeur – Plans et stratégies
d'affaires, vice-présidence – Réseau*



Carminé De Benedictis
*Directeur régional et directeur –
Services à la clientèle, région Laurentides*



Danielle Lapointe
*Directrice – Planification et contrôle,
ventes et services à la clientèle,
Hydro-Québec Distribution*



François Joly, secrétaire
*Conseiller – Affaires régionales,
direction – Affaires corporatives*

Membres de l'UMQ



**Raymond L'Italien,
coordonnateur**
Directeur général, UMQ



Denis Lapointe*
Maire, Salaberry-de-Valleyfield



Gérald Lemoyne
Maire, Lebel-sur-Quévillon



Roger Thériault
Ex-directeur, Saint-Jean-sur-Richelieu




Jean Langevin, secrétaire
Conseiller aux politiques, UMQ

* M. Lapointe a présidé les travaux du comité de liaison au cours de l'exercice 2003-2004.

Ex-membres du comité de liaison

Hydro-Québec



Jean Fontaine, coordonnateur 1999-2000
*Chef – Projets spéciaux,
Direction – Affaires corporatives*



Jacques Grenier, membre 1999-2002
*Directeur – Plan et contrôle,
Hydro-Québec Distribution*

UMQ



André Lachapelle, membre 1999-2000
Directeur général, Saint-Bruno-de-Montarville



**Bernard Paquet, membre
et président 1999-2000**
Maire, Saint-Laurent



Claude Bernier, membre 2000-2003
Maire, Saint-Hyacinthe



Diane Simard, secrétaire 1999-2000
Conseillère aux politiques, UMQ

Les comités techniques depuis 1999

L'Union des municipalités du Québec et Hydro-Québec tiennent à remercier tous les intervenants qui, depuis 1999, ont donné de leur temps et apporté leur expertise au comité de liaison. Voici la composition des groupes de travail actifs en 2003-2004 (sur fond blanc) et des autres équipes qui ont existé depuis 1999 (sur fond gris).

Évaluation foncière	Enfouissement des réseaux	Situations d'urgence
<p>Comité technique sur l'évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec</p> <p>3 membres de l'UMQ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérard Brahic (Trois-Rivières) • Manon Charron (UMQ) • Paul Wayland (Dufresne, Hébert et Comeau) <p>2 membres d'Hydro-Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> • André Dion • Louise Savoie* 	<p>Comité consultatif de l'UMQ sur l'enfouissement des réseaux de distribution</p> <p>5 membres de l'UMQ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Michel Auger (Québec) • Jean-Pierre Chabot (Hull) • Yves Cossette (Varenes) • Mario Grenier (Saint-Laurent) • Patrice Laporte (Laval) • Diane Simard (UMQ) 	<p>Groupe de travail chargé de la bonification des relations Hydro-Québec – municipalités en situation d'urgence</p> <p>2 représentants de l'UMQ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lise Fafard (Montréal) • Daniel Galarneau (Blainville) <p>2 représentants de la FQM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stéphane Constantin (Saint-Antoine-de-Tilly) • Charles Garnier (MRC des Pays-d'en-Haut) <p>3 représentants d'Hydro-Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pierre Cusson • Pierre Gascon* • Magali Nardoza
<p>Comité conjoint FQM-HQ-UMQ sur l'évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec</p> <p>3 membres de l'UMQ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérard Brahic (Trois-Rivières) • Jean Langevin (UMQ) • Paul Wayland (Dufresne, Hébert et Comeau) <p>4 membres d'Hydro-Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> • André Dion • François Joly • Dominique Piché • Louise Savoie <p>2 membres de la FQM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isabelle Chouinard • Sébastien Desrochers 	<p>Comité technique sur l'enfouissement des réseaux de distribution</p> <p>5 représentants de l'UMQ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Michel Auger (Québec) • Réal Beauchamp (Grand-Mère) • Jean-Pierre Chabot* (Hull) • Jean Langevin (UMQ) • Patrice Laporte (Laval) <p>3 représentants d'Hydro-Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> • André Boisvert • Claude Levasseur • Michel Saindon 	<p>Maîtrise de la végétation</p> <p>Équipe de travail sur la maîtrise de la végétation arborescente en milieu urbain</p> <p>2 représentants de l'UMQ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pierre-Émile Rocray (Montréal) • Diane Simard (UMQ) <p>2 représentants d'Hydro-Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> • Michel Giguère • Jean Larivière
<p>Groupe de travail chargé de réaliser le document de référence sur l'évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec</p> <p>3 représentants de l'UMQ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérard Brahic (Trois-Rivières) • Ronald Leblanc (Baie-James) • Jules Mercier (Montréal) <p>3 représentants d'Hydro-Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> • André Dion • Lise P. Lebrun • Louise Savoie <p>1 représentant de la FQM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jean-Pierre Lessard <p>1 représentant de l'OEAQ et coordonnateur du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Michel Raymond* (Québec) <p>1 représentant du MAMM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Denis Simard 	<p>Groupe de travail chargé de réaliser le guide de gestion des projets de distribution souterraine</p> <p>2 représentants d'Hydro-Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monique Amany • Langis Simard* <p>3 représentants de l'UMQ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Michel Auger (Québec) • Jean Langevin (UMQ) • Mélanie Thérberge (Laval) <p>Autres membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Denis Bordeleau (Bell Canada) • André Gagnon (Cogeco) • Jean-Yves Gagnon (Telus) • Guy Jauron (FQM – MRC de Memphrémagog) • Pierre Ménard (Vidéotron) 	<p>Gestion de l'énergie</p> <p>Comité consultatif sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques – Volet municipal**</p> <p>3 représentants d'Hydro-Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> • Christiane Bergeron • Johanne Cholette • Gérard Roberge* <p>1 représentant de l'UMQ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jean Langevin <p>Autres membres du comité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jack Benzaquen (ADGMQ) • Guy Gosselin (AEE) • Benoît Lazure (AAQ) • Jean-Pierre Lessard (FQM) • Claude Madore (ADMQ) • Carl Minville (ADGMQ) • Pierre Pelletier (MAMSL) • Nathalie Rheault (AIMQ) • Denis Tanguay (AQME)

* Responsable du comité ou du groupe de travail.

** La participation de l'UMQ aux travaux du comité consultatif relève d'une entente intervenue en octobre 2003 entre Hydro-Québec et l'UMQ.



Relations entre Hydro-Québec et les municipalités au cours de pannes d'électricité importantes

Objectif Améliorer les communications entre Hydro-Québec et les intervenants municipaux dans les situations d'urgence causées par des pannes d'électricité importantes

Réalisation Mise en service du lien Internet municipal (LIM)
Conception (en cours) d'un document d'information qui guidera les intervenants municipaux dans leurs relations avec Hydro-Québec durant les situations d'urgence

Présentation du dossier

Le comité de liaison a examiné les relations entre l'entreprise et les municipalités au cours des pannes d'électricité importantes. Il en ressort que la principale préoccupation des municipalités en situation d'urgence est liée au besoin d'information sur l'étendue des pannes et sur leur durée.

En résumé, les intervenants municipaux souhaitent :

- avoir accès rapidement, à des intervalles réguliers, à un bilan de la situation des pannes majeures touchant leur territoire ;
- obtenir plus rapidement des pronostics détaillés de rétablissement du service électrique, particulièrement en ce qui concerne les équipements municipaux stratégiques (stations de pompage, postes d'incendie et autres) ;
- recevoir d'Hydro-Québec une information vulgarisée et géoréférencée sur les pannes qui tiennent compte globalement des limites territoriales municipales.

Bilan des travaux

Compte tenu des besoins du milieu, et considérant que la majorité des municipalités et la quasi-totalité des MRC du Québec sont aujourd'hui équipées d'ordinateurs et reliées aux grands réseaux de communication électronique, le comité de liaison a étudié les solutions suivantes :

- ouverture d'une nouvelle voie de communication consacrée à la transmission d'information vers les municipalités et faisant appel aux technologies électroniques récentes (notamment Internet) ;
- maintien de la liaison téléphonique existante et spécialisation de celle-ci à des fins opérationnelles (ex. : informer prioritairement Hydro-Québec de la chute d'un conducteur au sol sur une artère principale) ;
- mise au point d'un outil d'information et de planification à l'usage des coordonnateurs municipaux des mesures d'urgence.

Les travaux du comité de liaison ont conduit au développement du **lien Internet municipal (LIM)**. En complément de la ligne téléphonique d'urgence, le LIM permet aux maires, aux coordonnateurs municipaux des mesures d'urgence ainsi qu'aux chefs des communautés autochtones d'obtenir rapidement un bilan des pannes par région administrative, par MRC et par municipalité. L'information couvre :

- le nombre total de clients raccordés au réseau d'Hydro-Québec (données de référence) ;
- le nombre de clients visés par la ou les pannes (pourcentage de citoyens touchés) ;
- le nombre de pannes (ampleur des travaux qui devront être effectués).

Afin de faciliter l'utilisation du LIM par les intervenants municipaux, son contenu est organisé selon le découpage territorial des municipalités et l'information est mise à jour toutes les six heures.

En offrant une voie de transmission supplémentaire, le LIM renforce la fiabilité et la rapidité des échanges d'information entre Hydro-Québec et les municipalités en situation d'urgence. Il devrait également aider les autorités municipales à prendre les décisions les plus appropriées lors d'une panne d'électricité importante, notamment à déterminer les besoins d'évacuation, d'hébergement ou encore de déplacement de la population.

Le **lien Internet municipal** est entré en service en juin 2003. À cette occasion, un dépliant informatif ainsi qu'une lettre personnalisée ont été envoyés à toutes les municipalités du Québec. Quelques mois auparavant, une démonstration interactive du LIM avait eu lieu aux Assises 2003 de l'UMQ.

Situation au 31 mars 2004

Les travaux du comité de liaison se sont poursuivis par la création, en novembre 2003, d'un groupe de travail composé d'intervenants désignés par l'UMQ, Hydro-Québec et la FQM. Son mandat consiste notamment à :

- enrichir le contenu informatif du LIM afin qu'il réponde le mieux possible aux attentes du milieu municipal ;
- proposer un moyen de communication de rechange en cas de perte de liaison téléphonique ;
- concevoir un document d'information et de planification qui servira de référence et d'outil de travail aux municipalités dans leurs relations avec Hydro-Québec en situation d'urgence.

Le groupe de travail doit déposer ses premières mesures d'optimisation à l'automne de 2004.



Maîtrise de la végétation

Objectif Définir les assises d'un partenariat entre Hydro-Québec et les municipalités ou MRC en vue d'une meilleure coordination des interventions en matière de maîtrise de la végétation

Réalisation Développement d'un protocole d'entente type
Publication du document d'information *La maîtrise de la végétation : un partenariat profitable*

Présentation du dossier

Chaque année, les municipalités et Hydro-Québec doivent effectuer des travaux pour contenir la croissance des arbres aux abords des équipements et des infrastructures électriques et municipales.

Les municipalités interviennent principalement sur les arbres afin d'assurer la sécurité du public et de dégager certaines infrastructures, mais aussi pour améliorer la santé et la qualité de la végétation arborescente. Pour sa part, Hydro-Québec veille à maintenir la végétation à un stade de développement qui préserve l'intégrité des installations de distribution ainsi que la fiabilité et la qualité du service.

En règle générale, ces travaux se font sans concertation entre les deux organismes, ce qui entraîne parfois une double intervention sur les arbres. Or, la mise en commun des efforts se traduirait par une plus grande efficacité et par une réduction des coûts et des nuisances. C'est dans cette perspective que le comité de liaison a examiné les axes de collaboration possibles entre les intervenants des municipalités et ceux d'Hydro-Québec afin d'optimiser les travaux de maîtrise de la végétation.

Bilan des travaux

Le comité de liaison a amorcé des travaux afin de déterminer les modes de collaboration qui seraient les plus appropriés. À ce stade de réflexion, le comité suggère l'établissement d'un partenariat qui, selon les volontés respectives, pourrait s'articuler autour de trois axes :

Axe 1

Adoption, par les municipalités, de **normes et de pratiques d'aménagement public et privé** en matière de plantation d'arbres qui respectent les critères de dégagement sécuritaire énoncés dans le guide *Le bon arbre au bon endroit*.

Axe 2

Développement d'un **programme de travaux conjoints** (Hydro-Québec, municipalités et MRC) en matière d'élagage, de déboisement et d'abattage visant à accroître l'efficacité et l'harmonisation des travaux de maîtrise de la végétation ainsi qu'à éliminer les doubles interventions sur les arbres.

Axe 3

Élaboration d'**actions communes de communication** destinées à responsabiliser et à sensibiliser les citoyens au regard de l'amélioration de la qualité de leur environnement par le maintien d'une végétation compatible avec les infrastructures publiques.

Afin de faciliter les discussions relatives à l'établissement d'une entente de partenariat entre Hydro-Québec et les municipalités ou MRC intéressées, l'UMQ, Hydro-Québec et la FQM ont élaboré un outil de travail à l'intention des intervenants : le **protocole d'entente type en matière de maîtrise de la végétation**.

Ce protocole présente les grandes étapes de la démarche de collaboration proposée. Il peut être adapté aux attentes et aux besoins de chacun, en fonction du contexte (municipal ou régional), du milieu (urbain, périurbain, rural ou forestier) ou de problèmes particuliers.

L'UMQ, la FQM et Hydro-Québec ont également réalisé un document d'information qui expose les axes de la collaboration proposée entre l'entreprise et les municipalités. Ce guide pratique, intitulé *La maîtrise de la végétation : un partenariat profitable*, a été publié au cours de l'automne de 2002. Il met en relief les principaux enjeux liés à ce secteur d'activité et présente les avantages pour les deux parties d'une collaboration étroite.

Situation au 31 mars 2004

Le document d'information et le protocole d'entente type ont pour objectif de faciliter l'établissement de partenariats entre Hydro-Québec et les municipalités en matière de maîtrise de la végétation. À ce jour, quelques ententes ont déjà été conclues, tandis que des discussions se poursuivent dans d'autres cas. Il appartient maintenant aux personnes concernées d'explorer plus à fond les possibilités de partenariat.



Gestion de l'énergie : tarification et efficacité énergétique

Objectif Suivre l'évolution des dossiers présentés à la Régie de l'énergie concernant la modification des tarifs et le *Plan global en efficacité énergétique 2003-2006* (PGEE) d'Hydro-Québec

Réalisation Entente Hydro-Québec – UMQ concernant la mise en œuvre du PGEE dans le secteur municipal
Création du Comité consultatif sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques – Volet municipal

Présentation du dossier

En 2001-2002, le comité de liaison a amorcé des discussions concernant la gestion de l'énergie appliquée aux équipements et aux immeubles municipaux. Les membres ont notamment passé en revue les questions liées à la tarification de l'électricité des clients municipaux ainsi que les mesures prises par Hydro-Québec pour soutenir les municipalités dans leurs efforts d'efficacité énergétique. Toutefois, étant donné que la Régie de l'énergie devait étudier ses questions, le comité a suspendu ses discussions dans l'attente des conclusions de l'organisme.

Parallèlement, l'UMQ a obtenu en décembre 2002 le statut d'intervenante devant la Régie de l'énergie dans deux causes où Hydro-Québec était demanderesse.

1. Détermination du coût du service de distribution et modification des tarifs d'électricité de 2004-2005

L'UMQ a soutenu essentiellement les demandes suivantes :

- obtenir plus de transparence et plus d'accessibilité en ce qui concerne les dossiers tarifaires et les principes réglementaires ;
- contester les facteurs de risques d'affaires et réglementaires inhérents à la distribution d'énergie électrique par rapport aux autres distributeurs d'énergie ;
- discuter des conventions comptables et du coût du service et de revenu requis ;
- proposer une nouvelle mesure pour évaluer le niveau de l'interfinancement.

2. Plan global en efficacité énergétique d'Hydro-Québec

L'UMQ a souligné l'importance de reconnaître le marché municipal par la mise en place de programmes d'efficacité énergétique adaptés aux besoins particuliers des municipalités, qui varient selon leur mission et leur contexte de développement.

Bilan des travaux

Le *Plan global en efficacité énergétique 2003-2006* (PGEE) d'Hydro-Québec a été déposé à la Régie de l'énergie le 5 novembre 2002. Le PGEE a également fait l'objet d'une présentation au comité de liaison en décembre 2002.

Dans sa décision du 5 juin 2003, la Régie a accueilli le PGEE du distributeur sous réserve de quelques ajustements. Elle a notamment exprimé le souhait que les programmes d'initiatives énergétiques destinés aux marchés commercial et institutionnel (CI) ainsi qu'aux marchés des petites et moyennes industries (PMI) soient mis en œuvre, mais elle considère que leurs paramètres et modalités doivent être adaptés à la réalité de la clientèle institutionnelle, notamment municipale, avant le démarrage des programmes.

Après avoir fait le point sur le dossier, dans la foulée de la décision de la Régie de l'énergie et en marge des travaux du Comité de liaison, Hydro-Québec et l'UMQ ont ratifié en octobre 2003 une entente de collaboration afin :

- d'ajuster les programmes d'initiatives énergétiques CI et PMI pour permettre aux municipalités de profiter d'une aide financière dès l'automne de 2003 ;
- de créer le Comité consultatif sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques – Volet municipal ;
- de tenir le comité de liaison informé des ajustements apportés aux programmes ainsi que des modifications qui seraient éventuellement présentées à la Régie de l'énergie.

Le comité consultatif, qui regroupe des représentants de plusieurs organismes du monde municipal, a été constitué en novembre 2003.

Situation au 31 mars 2004

Le mandat du comité consultatif s'articule principalement autour des éléments suivants :

- identifier les besoins, attentes et préoccupations de la clientèle municipale en matière d'efficacité énergétique et en établir les priorités ;
- définir une démarche appropriée de planification, de financement, de réalisation et de suivi des projets d'efficacité énergétique ;
- déterminer les enjeux et les obstacles à la réalisation des projets ;
- analyser les différentes composantes des besoins du milieu municipal puis les comparer avec les modalités des programmes d'initiatives énergétiques CI et PMI afin de déterminer les besoins non comblés et les pistes de solutions.

Ses conclusions seront présentées au comité de liaison à la fin de juin 2004.

Publications conjointes

Rapports d'activité du comité de liaison



Rapport d'activité 1999-2000



Rapport d'activité 2000-2001



Rapport d'activité 2001-2002



Rapport d'activité 2002-2003

Autres publications



La maîtrise de la végétation :
un partenariat profitable



Lotissement et réseaux
de distribution souterrains
Guide des bonnes pratiques

En préparation

- *Guide de gestion des projets de distribution souterraine* (titre provisoire), automne 2004.
- *La mise au rôle des immeubles d'Hydro-Québec, Guide d'application de l'article 68 de la Loi sur la fiscalité municipale* (titre provisoire), automne 2004.

Vous pouvez consulter ces documents à l'adresse Internet suivante :
www.hydroquebec.com/municipal/index.html

Perspectives 2004-2005

Voici un aperçu des sujets qui seront traités en 2004-2005 par le Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec :

- publication du document de référence en matière d'évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec;
- publication du *Guide de gestion des projets de distribution souterraine*;
- dépôt des conclusions de l'équipe chargée d'optimiser la collaboration entre Hydro-Québec et les municipalités dans une situation d'urgence causée par une panne d'électricité importante;
- suivi des travaux du Comité consultatif sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques – Volet municipal.

En plus de suivre l'évolution des dossiers en cours, vous êtes invités à faire part de vos attentes et de vos préoccupations aux membres du comité de liaison, afin que ses travaux continuent de refléter le plus fidèlement possible les priorités du monde municipal et celles d'Hydro-Québec.





Pour toute information sur les travaux du Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec, veuillez communiquer avec:

François Joly

Hydro-Québec
Téléphone: (514) 289-2211, poste 2510
Télécopieur: (514) 289-4488
Courriel: joly.francois@hydro.qc.ca

Jean Langevin

Union des municipalités du Québec
Téléphone: (514) 282-7700, poste 236
Télécopieur: (514) 282-8893 / 282-7711
Courriel: jlangevin@umq.qc.ca

Préparé en collaboration avec
l'Union des municipalités du Québec
et le groupe – Affaires corporatives
et secrétariat général d'Hydro-Québec

Avril 2004

2004G054